

Connolly et Cie, dans la Commission du havre de Québec, dans le parlement et auprès du ministère des Travaux Publics.”

55. Que depuis 1883 jusqu'à 1890 le dit Thomas McGreevy a reçu de Larkin, Connolly et Cie, et de son frère, R. H. McGreevy, pour les motifs plus haut indiqués, une somme d'environ \$200,000.

56. Que pendant tout ce laps de temps il a été l'agent et le représentant salarié de Larkin, Connolly et Cie dans la Commission du havre de Québec, dans le parlement et auprès du ministère des Travaux Publics.

#### ACCUSATION No 9.

##### REÇU DE L'ARGENT À MÊME LES SUBSIDES DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS.

“ Que le dit Thomas McGreevy a exigé et reçu, à même les subsides votés par le parlement pour la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une somme de plus de \$40,000.

57. Que le dit Thomas McGreevy a exigé et reçu, à même les subsides votés par le parlement pour la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs une somme de plus de \$40,000.

#### ACCUSATION No 10.

##### USAGE DU NOM DE L'HONORABLE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

“ Que le dit Thomas McGreevy, dans ses rapports avec Larkin, Connolly et Cie, s'est servi du nom de l'honorable ministre des Travaux Publics, de façon à faire naître l'impression qu'il le contrôlait, essayant d'obtenir son concours, ou déclarant qu'il se l'était assuré, et que, au nom du ministre des Travaux Publics, des sommes d'argent considérables ont été, par corruption, demandées par le dit Thomas McGreevy, à Larkin, Connolly et Cie. Qu'il s'est servi du nom du ministre devant les Commissaires du havre, et que depuis 1882 jusqu'à la session actuelle du parlement, il a vécu dans la même maison que le ministre, faisant par là croire à Larkin Connolly et Cie, qu'il exerçait sur lui une autorité absolue et qu'il agissait comme son représentant dans ses transactions corrompues avec eux.

59. Que le dit Thomas McGreevy a fréquemment demandé, au nom de l'honorable ministre des Travaux Publics, et reçu de Larkin, Connolly et Cie des sommes d'argent.

60. Que depuis 1882 jusqu'à la session actuelle, le dit Thomas McGreevy a toujours vécu à Ottawa, dans la même maison que l'honorable, ministre des Travaux Publics et qu'il semble en avoir agi ainsi pour faire naître l'impression qu'il exerçait sur lui une autorité absolue et qu'il agissait comme son représentant dans ses transactions frauduleuses avec eux.

61. Que de fait, il s'est servi à maintes et maintes reprises dans ses rapports avec Larkin, Connolly et Cie, du nom de l'honorable ministre des Travaux Publics, se faisant fort d'obtenir son concours, en leur déclarant qu'il se l'était assuré.